



Nos services sont offerts gratuitement :

Plaintes

Défense

Droits

Éducation

Le défenseur ne fait pas partie d'une autorité sanitaire provinciale, d'un hôpital, d'une clinique ou d'une équipe de traitement.

Coordonnées du défenseur des patients atteints de maladies mentales :

Par téléphone :
Région d'Edmonton
780-422-1812
À l'extérieur d'Edmonton
310-0000 (sans frais)

Par écrit :
Défenseur des patients atteints de maladie mentale de l'Alberta
106th Street Tower - 9th Floor
10055 -106th Street
Edmonton, AB T5J 2Y2
Fax: 780-422-0695

Site Web :
www.albertahealthadvocates.ca



Nous sommes là pour vous aider


Vous avez des questions?

Vous avez aussi des DROITS!

Ensemble, nous trouverons des réponses

Région d'Edmonton
780-422-1812

À l'extérieur d'Edmonton
310-0000 (sans frais)



Comment le défenseur des patients atteints de maladies mentales peut-il m'aider en tant que patient, proche d'un patient ou fournisseur de soins de santé?

Le défenseur aide ceux qui, en vertu de la *Mental Health Act*, reçoivent des soins en raison d'un ou de deux certificats d'admission ou de renouvellement, ou d'une ordonnance de traitement en milieu communautaire (OTMC), ainsi que ceux qui agissent au nom de ces personnes.

Le défenseur fournit de l'information sur les droits, enquête sur les plaintes, résout les préoccupations, fait des exposés sur le Bureau et les lois en matière de santé mentale en vigueur en Alberta, et collabore pour améliorer l'expérience des patients qui reçoivent des soins en santé mentale et de leurs proches.

Toutes les enquêtes sont privées; l'information obtenue reste confidentielle, sauf si la loi en oblige la divulgation ou si cela fait partie des tâches du défenseur.

Quels sont certains des droits d'un patient détenu à l'hôpital en raison de deux certificats d'admission ou de renouvellement, ou ceux d'une personne faisant l'objet d'une OTMC?

- Obtenir de l'information sur ses certificats ou son OTMC.
- Présenter une demande d'annulation de certificat ou d'OTMC à la commission d'examen.
- En appeler de toute décision prise par la commission d'examen devant la Cour du Banc de la Reine.
- Obtenir de l'information sur son dossier médical.
- Être informé de la fin de sa détention ou de son OTMC.
- Communiquer avec un avocat.
- Communiquer avec le défenseur des patients atteints de maladies mentales.

Quels sont certains des droits des proches de patients faisant l'objet de deux certificats d'admission ou de renouvellement, ou d'une OTMC?

- À moins que le patient s'y oppose, le plus proche parent a le droit de recevoir de l'information sur la détention à l'hôpital et sur le congé du patient.
- Présenter une demande d'annulation de certificat ou d'OTMC à la commission d'examen.
- Consentir, dans certaines circonstances, à une OTMC.
- Recevoir de l'information sur l'OTMC dans le cas d'un proche désigné pour prendre des décisions sur le traitement.
- Fournir ou recevoir de l'information sur le patient, conformément à la loi.
- Communiquer avec le défenseur des patients atteints de maladies mentales.